

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Décision du 3 août 2017 portant nomination d'un référent déontologue (contrôle général économique et financier)

La chef du contrôle général économique et financier,
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier;
Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique;
Vu l'arrêté du ministre de l'économie et des finances en date du 2 février 2017 portant nomination du chef du service du contrôle général économique et financier,

Décide:

Article 1^{er}

M. Alain CASANOVA, chef de mission de contrôle général économique et financier, est désigné en qualité de référent déontologue du contrôle général économique et financier, pour une durée de trois ans.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 3 août 2017.

*La chef du contrôle général
économique et financier,*
H. CROCQUEVIELLE